

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles : les risques naturels : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts , avalanche, cyclone et éruption volcanique.

Les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage.

Les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

La prévention du risque sismique en France est encadrée principalement par les textes législatifs suivants : article L 563-1 du code de l'environnement, article L 112-18 du code de la construction et de l'habitation, loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Le dispositif réglementaire relatif à la prévention du risque sismique repose principalement sur :

- les articles R 563-1 à R 563-8 du code de l'environnement, modifiés par le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- l'article D 563-8-1 du code de l'environnement introduit par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- les différents arrêtés ministériels d'application découlant des deux décrets susmentionnés.

La réglementation relative à la prévention du risque sismique a été actualisée avec la parution des décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 modifiant le zonage sismique et les règles de construction parasismique. Cette nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1er mai 2011.

## Références

Sites internet risque sismique et prévention

Site de la prévention du risque sismique :

[www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr)

Portail de la prévention des risques

majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Site du ministère de l'Énergie, du Développement durable, des Transports et du Logement :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Prévention du risque sismique dans la construction :

[www.developpement-durable.gouv.fr/-Risques-sismiques-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Risques-sismiques-.html)

Informations générales sur la prévention du risque sismique :

[www.developpement-durable.gouv.fr/-Politiques-de-prevention-par-type-.html](http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Politiques-de-prevention-par-type-.html)

Sites des préfectures de département :

[www.nomdepartement.pref.gouv.fr](http://www.nomdepartement.pref.gouv.fr)

Informations administratives sur les risques majeurs

Site de l'Institut des risques majeurs (IRMA) : [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com)

Site de l'Institut de physique de globe de Paris (IPGP) :

[www.ipgp.fr](http://www.ipgp.fr)

Site de l'Association française du génie parasismique (AFPS) :

[www.afps-seisme.org](http://www.afps-seisme.org)

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs de la Commune d'OLBY

# DICRIM

Commune : OLBY

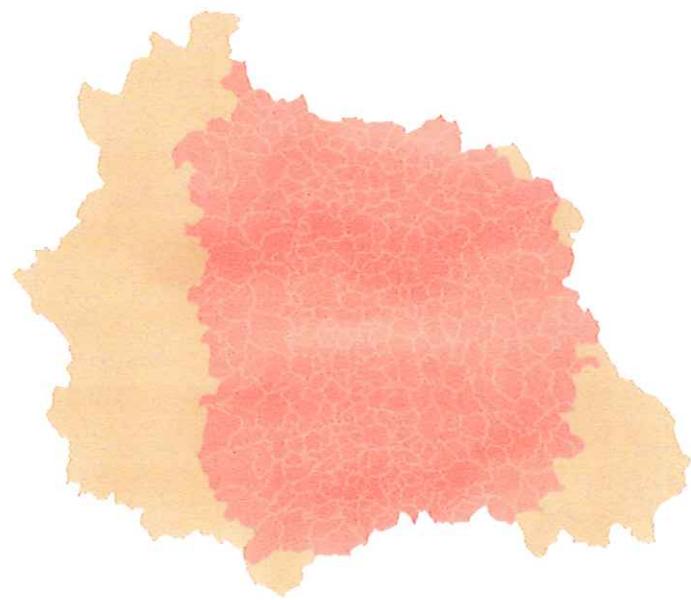
Département : Puy-de-Dôme

Région : Auvergne

INSEE : 63257

Population : 729 hab. au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Niveau de sismicité : 3 modéré



Risque faible

Risque modéré

Risque moyen

Pour en savoir plus :

Mairie : 04.73.87.10.77

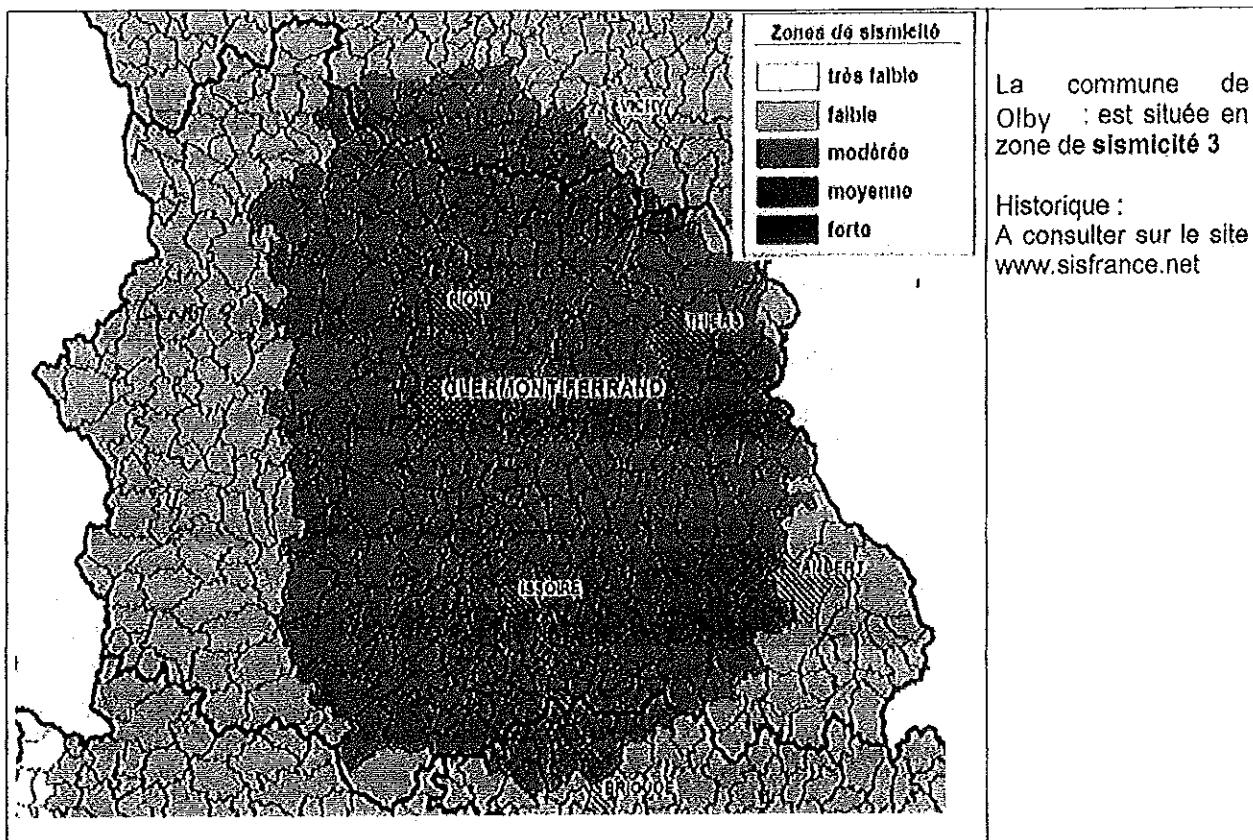
SAMU : 15

Pompiers : 18 ou 112



## RISQUE SÉISME

### SITUATION :



### MESURES PRISES :

- Respect de la réglementation parasismique : sensibilisation des particuliers et professionnels lors du dépôt de la demande de permis de construire.
- Surveillance sismique assurée par l'Observatoire Physique du Globe de Clermont-Ferrand
- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

	<p>Si vous êtes à l'extérieur, s'éloigner des bâtiments. En voiture, s'arrêter ne pas descendre avant l'arrêt des secousses</p>		<p>Si vous êtes à l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur</p>
<b>3- Suivez les consignes</b>			
	<p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école Ne prenez pas votre véhicule</p>		<p>Ne téléphonez pas Libérez les lignes pour les secours</p>

**RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS**